

Doctipharma : le site de vente en ligne des médicaments jugé illégal

Zitouni IMOUNACHEN - 2016-06-02 14:43:26 - Vu sur pharmacie.ma

Saisi par l'Union des groupements de pharmaciens d'officine (UDGPO), le tribunal de commerce de Nanterre a déclaré l'activité de vente en ligne de médicaments du site internet Doctipharma illicite.

Doctipharma est en ligne depuis le 1er juillet 2013 et permet aux pharmaciens (environ 50 à ce jour) de vendre par internet des produits de parapharmacie et des médicaments disponibles sans ordonnance. L'entreprise se présente comme un prestataire technique assistant les pharmaciens dans l'activité de vente en ligne. Or cette qualité était contestée par l'UDGPO.

Les magistrats ont retenu que le site « n'était pas un prestataire technique », notamment au regard du processus d'achat que devait suivre le patient achetant sur le site d'une pharmacie. Doctipharma est donc condamné à cesser son activité de vente en ligne de médicaments dans les 16 jours. L'UDGPO se félicite de cette décision, mais il est probable que Doctipharma fasse appel.